



Commune de Jalhay

## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont les Consorts Pierre et Katrin MARECHAL - Madame Katrin MARECHAL demeurant Avenue Jean Baptiste Romain 20 à 4900 Spa.

Le terrain concerné est situé Haut Nivezé à 4845 Sart et cadastré division 2, section C n°1490C.

Le projet est de type : La démolition d'annexes - la transformation d'une partie de bâtiment existant en vue de créer quatre gîtes, et présente les caractéristiques suivantes :

**Gîtes de 2 personnes (chambre bien-être avec spa, sauna...) accessibles séparément chacun depuis l'extérieur. Les travaux consistent essentiellement en la création de quelques baies au niveau des façades et la création de nouveaux parements en briques.**

**Dossier soumis à Enquête publique en vertu de l'article D.IV.40. du CoDT : dérogation au guide régional d'urbanisme, articles 414 et 415 - accessibilité aux PMR uniquement pour un seul gîte sur les quatre projetés.**

Conformément à l'article D.I.16. §1er, les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 ;
- Les samedi **30/07/2022** et **13/08/2022** de 09h à 12h00 ;

**L'enquête publique est ouverte le 25 juillet 2022 et clôturée le 30 août 2022.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be) ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202200048/4965/2022**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **30 août 2022** de 15h00 à 15h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 06/07/2022

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET